



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349
 Courriel de soumission : soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Cornwall, Ontario

Titre : Services de nettoyage et d'entretien, Parc urbain national de la Rouge	
N° de l'invitation : 5P300-22-0186/A	Date : 13 mars 2023
N° de modification : 001	
N° de référence du client : s/o	
N° de référence de SEAG : PW-23-01026493	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 16 mars 23	Fuseau horaire : Heure avancée de l'Est (HAE)
---	---

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Christine Lajoie	
N° de téléphone : 343-585-2762	Courriel : christine.lajoie@pc.gc.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Parc urbain national de la Rouge, Ontario	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 001

Cet amendement vise à :

- A. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.
- B. Distribuer l'information de la visite facultative des lieux tenue le 24 février 2023;
- C. Répondre aux questions des soumissionnaires;

A. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans :	Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires
Insérer :	2.6.	Législation du travail de l'Ontario - soumission

2.6. Législation du travail de l'Ontario – soumission

1. Conformément aux dispositions de l'article 77(1) de la [Loi de 2000 sur les normes d'emploi](#), L.O. 2000, ch. 41, l'information suivante visant chaque employé du fournisseur précédent fournissant les services touchant les locaux est annexée :
 - a. sa classification ou description de tâches;
 - b. son taux de salaire effectif;
 - c. la description des avantages sociaux qui lui sont offerts, notamment leur coût et la période visée par ce coût;
 - d. le nombre de ses heures de travail pendant une journée normale et une semaine normale, ou si les heures de travail de l'employé varient d'une semaine à l'autre, le nombre des heures de travail qui ne sont pas des heures supplémentaires à l'égard de chaque semaine où l'employé a travaillé pendant la période de 13 semaines précédant la date de la demande;
 - e. sa date d'embauche par le fournisseur;
 - f. toute période d'emploi attribuée au fournisseur en vertu de l'article 10 de la Loi;
 - g. le nombre de semaines pendant lesquelles il a travaillé dans les locaux au cours de la période de 26 semaines précédant la date de la demande. La période de 26 semaines se calcule sans tenir compte des périodes d'interruption temporaire de la fourniture des services, ou sans tenir compte des congés que l'employé a pris en vertu de la partie XIV de la Loi;
 - h. une déclaration indiquant si l'une ou l'autre des sous-dispositions suivantes s'applique à l'employé :
 - i. Le travail de l'employé comprenait, avant la date de la demande, la fourniture de services dans les locaux, mais il n'y a pas principalement exécuté ses tâches pendant les treize (13) semaines précédant cette date.
 - ii. Le travail de l'employé comprenait la fourniture de services dans les locaux, mais il n'était pas effectivement au travail immédiatement avant la date de la demande ni n'a exécuté ses tâches principalement à ces locaux pendant ses treize (13) dernières semaines d'emploi effectif.
2. Le nom, l'adresse domiciliaire et le numéro de téléphone de chaque employé tels qu'ils figurent dans les dossiers de l'employeur précédent seront fournis au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat.
3. En plus de l'information ci-dessus, une copie soit de la convention collective, de l'accréditation syndicale, ou de la ou des demandes d'accréditation en attente concernant ses employés à ces locaux est également annexée, s'il y a lieu.

4. Les soumissionnaires doivent utiliser l'information dont il est question aux sous-alinéas 1. a) à 1. h) et au paragraphe 3 (s'il y a lieu) aux seules fins de préparer leur soumission et de se conformer à la Loi. Les soumissionnaires ne doivent pas divulguer cette information sauf selon l'autorisation écrite du Canada.
5. L'information ci-jointe concernant les employés du fournisseur précédent qui a fourni les services touchant les locaux a été reçue de l'employeur précédent et le Canada ne garantit pas qu'elle est exacte et complète. Le Canada ne sera pas responsable des pertes ou des dommages qui peuvent résulter de l'utilisation de cette information ou du fait de s'y fier.
6. Les soumissionnaires qui ont besoin de clarification ou d'informations additionnelles peuvent communiquer avec l'autorité contractante.

Dans : **Annexe A – Énoncé des travaux :**
Supprimer : **Les douches extérieure pour les pieds de l'article dans le modèle de service**

Nettoyer et désinfecter les surfaces dures de toute installation extérieure, y compris, mais sans s'y limiter, les stations de remplissage d'eau, les douches extérieures pour les pieds, les éviers, etc.	2 fois/jour	2 fois/jour	2 fois/jour
--	-------------	-------------	-------------

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel (si cela vous convient) à 1-877-558-2349 ou soumissions@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Renseignements sur la visite du site

1. Participants à la visite du site

Fournisseur	Nom du représentant
Slate Cleaning Company Ltd.	Rose Cecchetto Christina Strazzeri
PUREFFECT CLEANING	Cansu Yilmaz Ozan Sert

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

2. Renseignements généraux

Ils ont visité les installations et a répondu à quelques questions (voir ci-dessous).

C. Questions et réponses

Q1. Projet de loi 7 - Conformément au règlement 287/01 de l'Ontario pris en application de la Loi de 2000 sur les normes d'emploi, le RNUP fournira-t-il les renseignements suivants ?

- (a) Nombre de salariés actuellement employés par le vendeur actuel ?
- (b) Classification des employés ?
- (c) Taux de salaire ?
- (d) Avantages sociaux ?
- (e) Heures normales par jour ?
- (f) Nombre moyen d'heures par semaine ?
- (g) Sommes-nous tenus de travailler pendant les jours fériés ?

- R1. (a) Nombre de salariés actuellement employés par le vendeur actuel ? **Voir tableau ci-dessous.**
(b) Classification des employés ? **Voir tableau ci-dessous.**
(c) Taux de salaire ? **Voir tableau ci-dessous.**
(d) Avantages sociaux ? **Pas indiqué par le vendeur.**
(e) Heures normales par jour ? **Pas indiqué par le vendeur.**
(f) Nombre moyen d'heures par semaine ? **Voir tableau ci-dessous.**
(g) Sommes-nous tenus de travailler pendant les jours fériés ? **Oui, le Parc urbain national de la Rouge est ouvert 365 jours par année.**

Employé	Classification du personnel	Taux de salaire	Type de salaire	Heures normales/ semaine	Semaines travaillées des 26 dernières	Union
1	Light Duty	\$17.50	par heure	28	26	Non
2	Heavy Duty	\$17.90	par heure	28	26	Non
3	Light Duty	\$17.50	par heure	28	26	Non
4	Superviseur	\$27.95	par heure	2	26	Non

- Q2. **Veillez confirmer que le nettoyage biquotidien des douches extérieures pour les pieds ne fera pas partie de cet appel d'offres.**
- R2. Confirmé. Ces installations ne font pas partie du présent contrat.
- Q3. **Les services sont-ils fournis 5 jours par semaine ou 7 jours par semaine ?**
- R3. Les services sont nécessaires 7 jours sur 7.
- Q4. **Pouvez-vous confirmer que l'eau sera coupée en basse saison pour l'établissement de Black Walnut ? Lors de la visite des lieux, on nous a dit que nous n'aurions besoin d'eau que pour l'établissement de la 19e avenue. Veuillez confirmer.**
- R4. L'eau sera coupée dans la cuisine extérieure et à la fontaine, mais sera disponible à l'intérieur des toilettes, qui sont chauffées tout au long de l'hiver.
- Q5. **Nos employés doivent-ils obtenir une vérification de sécurité ?**
- R5. Non, il n'y a pas d'exigence de sécurité applicable au contrat.
- Q6. **Parcs Canada participe-t-il à la sélection du personnel pour le contrat ou cette responsabilité incombe-t-elle à l'entreprise contractante ?**
- R6. Le recrutement du personnel relève de la seule responsabilité de l'entreprise contractante.
- Q7. **Quelle quantité de papier de toilette, d'essuie-tout et d'autres fournitures est généralement utilisée en une journée ?**

- R7.** En haute saison, les contractants doivent prévoir un minimum de 100 visites par toilette et par jour, et en basse saison, un minimum de 20 visites par toilette et par jour. L'entrepreneur doit veiller à ce que les installations soient approvisionnées en produits nécessaires aux visiteurs. Le personnel de Parcs Canada peut, de temps à autre, réapprovisionner les installations dans des circonstances exceptionnelles (p. ex. lorsqu'il n'y a plus de papier de toilette dans une cabine avant le prochain nettoyage).
- Q8. L'aire de fréquentation diurne de la 19e avenue n'a pas d'eau courante. Qu'utilise l'entrepreneur actuel ?**
- R8.** L'entrepreneur actuel utilise un fût en plastique de 55 gallons rempli d'eau stabilisée avec de l'antigel.
- Q9. À Black Walnut (10725 Reesor Road), pouvons-nous avoir accès à l'eau pendant l'hiver ? L'appel d'offres indique que l'eau est coupée.**
- R9.** Seulement l'eau extérieure est coupée pendant les mois d'hiver (cuisine extérieure et fontaine). L'eau à l'intérieur des toilettes reste disponible.
- Q10. De quoi est fait le plancher des deux sites ?**
- R10.** Le sol est en ciment avec un revêtement non glissant.
- Q11. Combien de sacs poubelles devons-nous fournir ?**
- R11.** Le contractant doit vider les poubelles lors des nettoyages réguliers et veiller à ce que les matériaux ne débordent pas et ne se répandent pas dans les installations. Le nombre exact de sacs à ordures correspondra approximativement au nombre de nettoyages prévus.
- Q12. Les appareils de désinfection des mains utilisent-ils un réservoir ou une cartouche ?**
- R12.** Tous les appareils de désinfectant sont équipés d'un réservoir. L'APC est responsable du remplacement de tout distributeur endommagé.
- Q13. Peut-on accéder à l'eau dans la cuisine extérieure ?**
- R13.** La cuisine extérieure est alimentée en eau froide par les robinets pendant les mois d'été, ainsi que par un robinet de remplissage de seau situé sous le comptoir et sécurisé par un cadenas. Les entrepreneurs auront accès aux clés ou aux codes permettant d'ouvrir le cadenas.
- Q14. Le nettoyage des joints est-il nécessaire ?**
- R14.** Oui, les joints des carreaux dans les salles de bains doivent être nettoyés aux intervalles prescrits.
- Q15. Les déchets peuvent-ils être éliminés sur le site ?**
- R15.** Oui, l'entrepreneur éliminera les déchets dans des sacs en les plaçant dans le Molok, dans des conteneurs à déchets sur chaque site.
- Q16. Devons-nous vider les poubelles extérieures autour du site ?**
- R16.** Les poubelles extérieures sont entretenues par le personnel de l'APC.
- Q17. L'appel d'offres mentionne un lave-pieds et une douche extérieure, mais ils ne sont pas visibles sur le site. Veuillez confirmer si ces éléments font partie du contrat.**
-

N° de l'invitation :
5P300-22-0186/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Christine Lajoie

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Services de nettoyage et d'entretien, Parc urbain national de la Rouge

R17. Ces installations ne font pas partie du présent appel d'offres. Il n'y a pas de stations de lavage des pieds ni de douches dans les lieux prescrits par le présent contrat.

Q18. Serait-il possible d'installer un petit entrepôt sur le site pour contenir du petit équipement ?

R18. Les conteneurs de stockage supplémentaires doivent être approuvés par l'APC et installés par le personnel de l'APC Assets ou sous sa supervision.

N° de l'invitation :
5P300-22-0186/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Christine Lajoie

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Services de nettoyage et d'entretien, Parc urbain national de la Rouge

ANNEXE F DE LA PARTIE 2 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Législation du travail de l'Ontario – soumission

Projet de loi 7 – Conformément au règlement 287/01 de l'Ontario pris en application de la loi de 2000 sur les normes d'emploi, les informations suivantes doivent être fournies sur le contrat actuel.

Employé	Classification du personnel	Taux de salaire	Type de salaire	Heures normales/ semaine	Semaines travaillées des 26 dernières	Union
1	Light Duty	\$17.50	par heure	28	26	Non
2	Heavy Duty	\$17.90	par heure	28	26	Non
3	Light Duty	\$17.50	par heure	28	26	Non
4	Superviseur	\$27.95	par heure	2	26	Non

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.